

Votants : 95
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

FINANCES– FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - MISE EN RESERVE DE TAUX

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELLIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés : Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

FINANCES – FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - MISE EN RESERVE DE TAUX

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, supprimant la Taxe Professionnelle, instituant pour l'exercice 2010 uniquement une Compensation Relais versée par l'Etat aux collectivités territoriales et EPCI, la remplaçant à partir de 2011 par de nouvelles taxations dont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, transférant la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières, la Taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, la Taxe sur les Surfaces Commerciales,

Vu les lois de finances rectificatives pour 2010 et 2011, la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 et le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 5 avril 2012, adoptant le taux d'imposition 2012 de la Cotisation Foncière des Entreprises,

Vu l'article 1636 B decies IV du Code Général des Impôts qui dispose que :

«à compter de 2004, pour les établissements publics de coopération intercommunale visés au II, la différence constatée au titre d'une année entre le taux maximum de cotisation foncière des entreprises résultant des dispositions du deuxième alinéa du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies et le taux de cotisation foncière des entreprises voté conformément à ces mêmes dispositions peut être, sous réserve des dispositions de l'article 1636 B septies, ajoutée, partiellement ou totalement, au taux de cotisation foncière des entreprises voté par l'établissement public de coopération intercommunale au titre de l'une des trois années suivantes»,

Considérant que pour déterminer la variation maximale du taux d'imposition de CFE, le plus petit des deux coefficients suivants doit être retenu :

- 1) le coefficient de variation de 2010 à 2011 du taux moyen pondéré de taxe d'habitation des 29 communes membres de la C.A.N,
- 2) le coefficient de variation de 2010 à 2011 du taux moyen pondéré des trois taxes d'habitation et foncières des 29 communes membres de la C.A.N,

		Produits 29 communes	Produits C.A.N.	Produits totaux	Bases imposables	Taux moyen pondéré TMP	Variation du TMP
		a	b	c = a + b	d	e = c : d	e2011:e2010
Taxe d'habitation	2010	24.042.337	0	24.042.337	124.284.070	19,34 %	(1)
	2011	24.994.865	13.851.078	38.845.943	128.839.145	30,15 %	1,558945
Taxe foncière bâti	2010	26.566.738	0	26.566.738	101.539.057		
	2011	27.781.520	0	27.781.520	105.587.560		
Taxe foncière non-bâti	2010	1.395.477	0	1.395.477	2.008.696		
	2011	1.450.390	70.436	1.520.826	2.075.167		
3 taxes ensemble	2010	52.004.552	0	52.004.552	227.831.823	22,83 %	(2)
	2011	54.226.775	13.921.514	68.148.289	236.501.872	28,82 %	1,262374

Considérant que le taux maximum de CFE 2012 est ainsi égal au taux de CFE voté en 2011 (26,11 %) multiplié par le coefficient de variation de 2010 à 2011 du taux moyen pondéré des trois taxes d'habitation et foncières (1,262374), soit $26,11 \% \times 1,262374 = 32,96 \%$,

Considérant que le taux de CFE voté en 2012 permet de financer les charges prévues au budget 2012 de la Communauté d'Agglomération de Niort,

Considérant que la différence entre le taux maximum de CFE calculé ci-dessus et le taux voté en 2012 peut être mis en réserve pour utilisation dans les trois ans à venir, en vue de financer les charges liées au développement des services publics et aux compétences nouvelles de la C.A.N,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Décider de mettre en réserve, pour l'imposition à la Cotisation Foncière des Entreprises dans les trois ans à venir, la différence entre le taux maximum 2012 de CFE ci-dessus calculé (32,96 %) et le taux voté 2012 de CFE (26,35 %), soit une augmentation supplémentaire de 6,61 points.

Motion adoptée par 92 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Pour : 92
 Contre : 0
 Abstention : 3
 Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué